

## **La déclaration de politique de développement de l'Union européenne : parviendra-t-on au « Consensus de Bruxelles » ?**

L'agenda « développement » des institutions européennes est bien rempli en 2005. La Commission européenne présentait le 12 avril, trois communications visant à accélérer les progrès afin d'atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ces propositions traitaient notamment du volume et de l'efficacité de l'aide, avec de nouvelles cibles à atteindre en matière d'Aide Publique au développement (APD) ; de la cohérence des politiques de l'Union européenne (UE) pour le développement ; de la priorité à accorder à l'Afrique.

De plus, depuis 2004, des négociations et discussions ont été entamées au niveau européen sur la définition des nouveaux instruments de relations extérieures et les allocations budgétaires, dans le cadre des futures Perspectives financières 2007-2013, en lien également avec le démarrage en 2005 du processus de rationalisation et simplification des lignes budgétaires accessibles aux ONG et à la société civile. Dans le cadre des perspectives financières, l'Union européenne définit également ses priorités par rapport aux pays voisins, et la Commission européenne a déjà proposé un instrument de Voisinage et de Partenariat.

Dans ce contexte, le 13 juillet dernier, la Commission européenne dévoilait sa Communication sur la Déclaration de Politique de Développement de l'Union européenne, appelée le « Consensus de Bruxelles ». Cette proposition intervient à un moment où les dirigeants européens éprouvent de grandes difficultés à déterminer une vision et une orientation future pour l'Europe, y compris sur la façon dont les dépenses devraient être réparties dans le budget commun de l'Union européenne.

Comme l'a formulé la Commission européenne elle-même à propos de la Déclaration le 13 juillet " *ce serait la première fois, en 50 années de coopération, qu'un document sur le développement fédérerait les 25 Etats membres, la Commission européenne et le Parlement autour de valeurs, de principes, d'objectifs partagés*". Avec de tels enjeux, CONCORD<sup>1</sup>, la confédération européenne des ONG d'urgence et de développement, espérait évidemment que cette Déclaration propose une vision audacieuse et un engagement à l'égard du développement pour les années à venir.

### **Des objectifs partagés ?**

Cependant, la Déclaration n'est pas suffisamment ambitieuse. Elle devrait plus clairement préciser d'emblée la vision et les objectifs de la politique de développement. L'objectif premier de la politique de développement n'est pas de gérer la mondialisation, mais est lié à la justice sociale et à l'élimination de la pauvreté. La future politique de développement de l'UE devrait prôner une approche multidimensionnelle et fondée sur les droits humains afin de lutter contre les causes profondes de la pauvreté, dans le cadre d'un développement durable et de la protection des droits économiques, sociaux et culturels.

---

<sup>1</sup> CONCORD est la Confédération Européenne d'ONG d'Urgence et du Développement. Ses 20 associations nationales, dont Coordination SUD en France, et ses 18 réseaux représentent plus de 1500 ONG européennes.

A la suite du 11 septembre 2001, la situation internationale en termes de sécurité a incité l'Union européenne à redéfinir sa politique extérieure et à la réorienter de manière à accorder une plus large place aux aspects de l'action extérieure touchant à la sécurité. Cependant, les nouvelles priorités en matière de sécurité ou de contrôle des flux migratoires ne peuvent pas non plus amener à plus de conditionnalité politique.

La nouvelle déclaration de politique de développement de l'UE devrait être approuvée par le Conseil des Ministres Affaires Générales et Relations Extérieures (GAERC), qui a lieu du 21 au 22 novembre. Cependant, des désaccords sont apparus, tout d'abord, entre la Commission et les Etats membres concernant notamment les défis et la vision du développement, mais également entre les Etats membres eux-mêmes, concernant l'épineuse question de la valeur ajoutée de l'aide communautaire (c'est-à-dire, de la Commission européenne et de son rôle) vis-à-vis des programmes bilatéraux des Etats membres.

La stratégie sur l'Afrique adoptée par la Commission le 12 octobre, est présentée comme le premier fruit concret d'une déclaration, qui par ailleurs, n'est pas encore approuvée par tous les acteurs, à savoir le Parlement et le Conseil des ministres. On peut s'interroger sur la justification d'une autre stratégie en ce moment : La Commission et les Etats membres ne devraient-ils pas plutôt concentrer leurs efforts sur la mise en œuvre effective des compromis et des programmes existants ?

La nouvelle déclaration de la politique de développement devrait se bâtir sur les succès de la déclaration précédente et devrait examiner ses failles. Il reste de sérieux fossés entre la politique de développement actuelle de l'UE et sa mise en œuvre réelle, et seul un débat ouvert sur l'ensemble des raisons sous-jacentes à ce fossé permettront à l'UE de réaliser les changements nécessaires afin de s'assurer que les actions de l'UE soient en concordance avec le discours théorique. C'est à ce prix que l'UE pourra jouer un rôle de pointe dans l'éradication de la pauvreté au niveau mondial.

Ester Asín Martínez  
Chargée de mission UE  
Secrétariat de CONCORD

*Article paru dans les Nouvelles de Sud de novembre 2005*